

# DOCUMENT DE CONSULTATION



## ► POUR LA CRÉATION D'UN INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN ÉDUCATION

### **Révision linguistique**

Direction des communications

### **Pour obtenir plus d'information :**

Renseignements généraux

Direction des communications

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière, 28<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 643-7095

Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document est accessible sur le site Web  
du Ministère au [www.education.gouv.qc.ca](http://www.education.gouv.qc.ca).

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2017

ISBN 978-2-550-79701-2 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

# TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE</b> .....	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>5</b>
<b>PORTRAIT DU SYSTÈME D'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE</b> .....	<b>7</b>
La fréquentation scolaire au Québec .....	8
La diplomation et la qualification scolaire .....	9
<b>QUELQUES ÉCLAIRCISSEMENTS</b> .....	<b>13</b>
Excellence .....	13
Recherche scientifique .....	13
Résultats probants.....	13
Pratique avérée ou fondée sur les résultats probants .....	14
Transfert des connaissances .....	14
<b>CONTEXTE ET ENJEUX CONCERNANT LES RÉSULTATS PROBANTS ET LES PRATIQUES AVÉRÉES EN ÉDUCATION</b> .....	<b>15</b>
<b>LE PROJET D'INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN ÉDUCATION</b> .....	<b>17</b>
Statut .....	17
Mission et responsabilités .....	18
Questions relativement à la création d'un institut national d'excellence en éducation .....	18

# CONTEXTE

**La Politique de la réussite éducative, lancée en juin 2017, vise à porter à 90 % d'ici 2030 la proportion d'élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification et à 85 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (diplôme d'études secondaires ou diplôme d'études professionnelles).**

Lors des consultations qui ont mené à l'élaboration de cette politique, le besoin d'assurer le développement et l'appropriation des meilleures pratiques éducatives a reçu un appui quasi unanime des participants. Pour la plupart d'entre eux, la connaissance des meilleures pratiques issues de la recherche et l'accès à des outils ou à des formations pour en faciliter l'appropriation dans la pratique sont d'une importance capitale pour la réussite éducative.

Pour que cet objectif soit atteint, des pratiques axées sur l'apprentissage, la réussite scolaire et la réussite éducative devront être mises en œuvre de façon optimale. La recherche en éducation, au Québec comme ailleurs, peut fournir des pistes

essentielles pour faire connaître aux éducateurs, aux administrateurs et aux décideurs les pratiques les plus prometteuses, et ce, surtout si les résultats découlant de la recherche sont facilement accessibles et que les conditions favorisant leur mise en œuvre sont connues.

Pour ce faire, la politique prévoit notamment la mise sur pied d'un groupe de travail qui se penchera sur la création d'un institut national d'excellence en éducation.

Le groupe de travail est présidé par monsieur Martin Maltais, professeur en financement et politiques d'éducation et directeur du Secteur disciplinaire des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Rimouski. Madame Hélène Lecavalier, enseignante à la Commission scolaire des Laurentides, et monsieur Dominic Bertrand, directeur général de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, complètent le groupe de travail.

# INTRODUCTION<sup>i</sup>

Les établissements scolaires du Québec jouent un rôle de premier plan, car ils permettent aux enfants et aux adultes qui les fréquentent d'acquérir des bases essentielles pour qu'ils puissent participer pleinement au monde dans lequel ils évoluent. L'atteinte de cette finalité se fait par la réalisation de leur mission.

En 2015-2016, le Québec comptait 3 099 établissements ou installations scolaires sur l'ensemble de son territoire<sup>1</sup>. Ces établissements

organisent des services d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire, tant pour les jeunes que pour les adultes, et leur offrent, dans l'ensemble, un milieu de vie sécuritaire et stimulant. Au fil des dernières décennies, ces établissements ont eu à composer chaque jour davantage avec l'idée que chaque jeune doit être outillé pour être en mesure de jouer un rôle actif dans la société où il évolue, et l'école a su progresser de façon notable, particulièrement depuis les dernières cinquante années.

**TABLEAU 1**

TAUX DE SCOLARISATION <sup>2</sup> SELON L'ÂGE (%) <sup>ii</sup>				
	1961	1966	1971	2011
JEUNES ÂGÉS DE 15 ANS	75	86	91	95
JEUNES ÂGÉS DE 17 ANS	31	45	61	92

**TABLEAU 2**

TAUX D'OBTENTION <sup>3</sup> D'UN PREMIER DIPLÔME OU D'UNE PREMIÈRE QUALIFICATION DU SECONDAIRE (%) <sup>iii</sup>			
	1970-1971	2012-2013	2013-2014
TOUS ÂGES CONFONDUS	50	94	95

Comme le montre le tableau 1, le taux de scolarisation chez les personnes de 15 ans est passé de 75% en 1961 à 95% en 2011. La progression est encore plus marquée chez les jeunes de 17 ans, la scolarisation étant passée de 31% à 92% au cours de la même période. Le tableau 2, quant à lui, montre que la probabilité d'obtenir un premier diplôme ou une première qualification du

secondaire au cours d'une vie est passée de 50% à 95% entre 1970-1971 et 2013-2014. S'il est vrai que le Québec peut à juste titre s'enorgueillir de cette progression, ces résultats généraux doivent être détaillés pour que l'on comprenne bien les progrès qui méritent d'être salués et les domaines où le Québec a encore des gains importants à faire et des défis à relever.

1 Ce nombre n'inclut pas les collèges et les universités de la province.

2 Pour calculer le taux de scolarisation, on rapporte l'effectif scolaire d'un âge donné au 30 septembre à la population du même âge à la même date.

3 Pour établir le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification du secondaire, on rapporte les premiers diplômes ou qualifications obtenus par âge à la population du même âge pour une année donnée. Cet indicateur est la mesure de la proportion d'une génération qui persévère jusqu'à l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification du secondaire.

Une façon de mener à bien ces défis consiste à rendre accessible l'état des connaissances scientifiques et des pratiques avérées à l'égard de toute question sur la réussite éducative. C'est dans cet esprit qu'il est projeté de **créer un institut national d'excellence en éducation**.

Dans le but de déterminer les modalités de mise en œuvre les plus appropriées pour un tel institut, ce document présente aux acteurs concernés par cette initiative des éléments contextuels, des propositions et des questions.

Le résultat de la consultation permettra de formuler des recommandations qui seront soumises au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale.

# PORTRAIT DU SYSTÈME D'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Trois réseaux composent le système d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire au Québec (tableau 3). Le premier est le réseau public, constitué de 60 commissions scolaires francophones, 9 anglophones et 3 à statut particulier (Commission scolaire crie, Commission scolaire Kativik et Commission scolaire du Littoral). Ce réseau compte 1 746 écoles primaires, 405 écoles secondaires et

195 établissements où cohabitent les deux ordres d'enseignement. Avec les 193 centres de formation professionnelle et les 187 centres d'éducation des adultes, ce sont 2 726 établissements qui composent ce réseau. Le deuxième est le réseau privé (établissements subventionnés et non subventionnés), qui compte 338 établissements. Le troisième, qui est le réseau gouvernemental, en compte 35.

**TABLEAU 3**

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS ET D'INSTALLATIONS SCOLAIRES <sup>4</sup> AU QUÉBEC, SELON LE RÉSEAU D'ENSEIGNEMENT ET LE TYPE DE FORMATION, EN 2015-2016 <sup>iv</sup>						
	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES			CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE	CENTRES D'ÉDUCATION DES ADULTES	TOTAL
	PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE	SECONDAIRE	PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE			
<b>RÉSEAU PUBLIC</b>	<b>1746</b>	<b>405</b>	<b>195</b>	<b>193</b>	<b>187</b>	<b>2726</b>
COMMISSIONS SCOLAIRES FRANCOPHONES	1580	333	121	144	124	2302
COMMISSIONS SCOLAIRES ANGLOPHONES	161	70	41	30	32	334
COMMISSIONS SCOLAIRES À STATUT PARTICULIER	5	2	33	19	31	90
<b>RÉSEAU PRIVÉ</b>	<b>120</b>	<b>109</b>	<b>73</b>	<b>30</b>	<b>6</b>	<b>338</b>
INSTALLATIONS PRIVÉES SUBVENTIONNÉES	51	93	53	3	0	200
INSTALLATIONS PRIVÉES NON SUBVENTIONNÉES	69	16	20	27	6	138
<b>RÉSEAU GOUVERNEMENTAL</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>35</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1877</b>	<b>521</b>	<b>277</b>	<b>226</b>	<b>198</b>	<b>3099</b>

4 Tout établissement ayant un acte d'établissement tel que décrit dans la Loi sur l'instruction publique ou un permis tel que décrit dans la Loi sur l'enseignement privé est compté, indépendamment de la présence d'élèves ou non durant l'année.

## LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE AU QUÉBEC

### Dans les 3 099 établissements et installations scolaires du Québec, la fréquentation augmente.

En 2015-2016 (tableau 4), 1 326 326 élèves étaient inscrits à la formation générale des jeunes, à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle, ce qui représente une hausse de 1,5% par rapport à la fin du cycle de décroissance qui s'est terminé en 2011-2012. En 2014-2015, le MEES publiait des prévisions d'effectifs du réseau public (formation générale au secteur des

jeunes)<sup>v</sup>. Elles anticipent une croissance de 14% de la fréquentation entre 2016-2017 et 2029-2030 pour l'ensemble des élèves, alors qu'elle serait plus importante du côté francophone (16%) où les taux de diplomation sont plus faibles. Considérant que d'autres variables pourraient influencer la fréquentation à la hausse (déploiement de la maternelle 4 ans et réflexions en cours sur la hausse de l'âge obligatoire de fréquentation), il faut bien marquer le fait que le Québec est désormais dans un cycle de croissance de la fréquentation scolaire, en particulier au secteur des jeunes.

TABLEAU 4

EFFECTIF SCOLAIRE <sup>5</sup> À LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES, À LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE, SELON LE RÉSEAU D'ENSEIGNEMENT, ANNÉES SCOLAIRES 2005-2006, 2010-2011 ET 2015-2016 <sup>vi</sup>			
	2005-2006	2010-2011	2015-2016
RÉSEAU PUBLIC	1 215 920	1 179 797	1 196 665
RÉSEAU PRIVÉ	127 863	132 313	126 128
RÉSEAU GOUVERNEMENTAL	3 211	3 351	3 533
TOTAL	1 346 994	1 315 461	1 326 326

À la formation générale des jeunes, la variation des effectifs scolaires est toutefois à géométrie variable selon l'ordre d'enseignement<sup>vii</sup>. **Le préscolaire a connu la hausse la plus marquée au cours des dernières années. En effet, la fréquentation a augmenté de 21% en 10 ans et de 14% pour les 5 dernières années présentées (de 2010-2011 à 2015-2016).** Deux principaux facteurs expliquent cette croissance: la hausse du nombre d'enfants et l'ajout de classes de maternelle 4 ans. Le premier facteur aura d'abord un effet à la hausse sur la fréquentation au primaire, puis au secondaire dans les années à venir.

Cet effet se fait déjà sentir au primaire depuis 2010-2011, année qui a marqué la fin du cycle de décroissance de la fréquentation. Depuis cette

date, la fréquentation a bondi de 11% pour la même période. **Si l'on considère les résultats préliminaires de l'année 2016-2017, la hausse au primaire est de près de 14% en 6 ans.**

C'est au secondaire que la baisse s'est poursuivie, alors que les effectifs ont diminué de 18% en 10 ans et de 10% au cours des 5 dernières années. Cette décroissance semble toutefois terminée. Les résultats préliminaires de l'année 2016-2017 présentent un taux à la hausse (0,4%) pour la première fois en 10 ans.

Toujours sur une période de 10 ans, la fréquentation en formation générale des adultes et en formation professionnelle a augmenté de façon importante, soit de 15% et de 22% respectivement.

5 Un élève qui s'inscrit à plus d'un type de formation la même année sera compté plus d'une fois.

## LA DIPLOMATION ET LA QUALIFICATION SCOLAIRE

Le principal indicateur retenu par le groupe de travail pour envisager l'ampleur des efforts à déployer auprès des personnes qui fréquentent les établissements scolaires est l'évolution de la part des diplômés dans le taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire observé après cinq ans, soit la période normalement prévue pour terminer des études secondaires dans le parcours de formation générale. Ici, il ne s'agit pas de nier la valeur des qualifications (ce taux est aussi présenté) ni de nier que le temps pris par un individu peut varier selon le contexte dans lequel il évolue, ses qualités ou ses choix personnels. L'objectif est de présenter un indicateur simple et clair.

On observe que la part des diplômés obtenus après cinq ans est en progression. Pour la cohorte de 2010 (suivie jusqu'en 2014-2015), cette part atteint 65 % (tableau 5), soit une hausse de 9,4 % par rapport à la cohorte de 2003 (suivie jusqu'en 2007-2008). Toutefois, ce résultat montre qu'après

5 ans, près de 35 jeunes sur 100 n'avaient pas obtenu un diplôme du secondaire (DES, DEP, ASP ou AEP).

Lorsqu'on regarde cet indicateur selon le réseau d'enseignement fréquenté et la langue d'enseignement, le portrait varie de façon importante (tableau 5). **Dans les commissions scolaires francophones du réseau public, environ 43 jeunes sur 100 n'avaient pas obtenu de diplôme du secondaire après 5 ans (cohorte de 2010), comparativement à 25 dans les commissions scolaires anglophones (soit un écart de 18 points de pourcentage) (graphique 1).** Du côté de l'enseignement privé, pour la même cohorte, on constate que seulement 13 jeunes sur 100 sont dans cette situation.

Le taux de diplomation et de qualification a diminué au cours des dernières années dans les commissions scolaires à statut particulier<sup>6</sup> (tableau 6) : 87 jeunes sur 100 n'ont pas obtenu de diplôme ni de qualification du secondaire après 5 ans pour la cohorte de 2010 comparativement à 85 jeunes sur 100 pour la cohorte de 2003.

**TABLEAU 5**

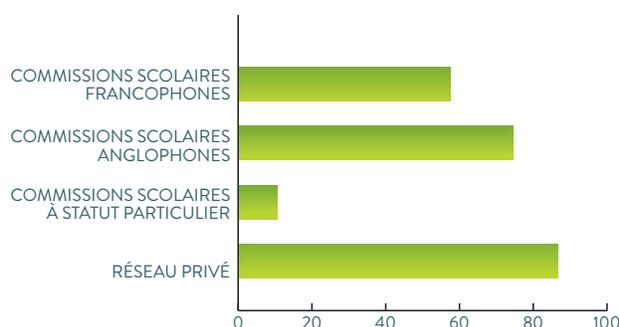
PART DES DIPLÔMES <sup>7</sup> DANS LE TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION PAR COHORTE DU SECONDAIRE APRÈS 5 ANS			
	COHORTE DE 2003 SUIVIE JUSQU'EN 2007-2008	COHORTE DE 2008 SUIVIE JUSQU'EN 2012-2013	COHORTE DE 2010 SUIVIE JUSQU'EN 2014-2015
<b>ENSEMBLE DU QUÉBEC</b>	<b>59,5</b>	<b>62,5</b>	<b>65,1</b>
<b>RÉSEAU PUBLIC</b>	<b>53,5</b>	<b>55,8</b>	<b>59,0</b>
COMMISSIONS SCOLAIRES FRANCOPHONES	52,3	54,1	57,5
COMMISSIONS SCOLAIRES ANGLOPHONES	65,9	72,2	74,6
COMMISSIONS SCOLAIRES À STATUT PARTICULIER	15,2	12,8	10,7
<b>RÉSEAU PRIVÉ</b>	<b>85,0</b>	<b>87,2</b>	<b>86,7</b>

6 Les commissions scolaires à statut particulier accueillent les élèves francophones et anglophones de la Côte Nord (Commission scolaire du Littoral) et les élèves autochtones du Nord-du-Québec (Commission scolaire Crie et Commission scolaire Kativik). Il est à noter que 94 % des élèves des commissions scolaires à statut particulier fréquentent les commissions scolaires Crie et Kativik.

7 Les diplômes du secondaire comprennent : le diplôme d'études secondaires (DES), le diplôme d'études professionnelles (DEP), l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) et l'attestation d'études professionnelles (AEP).

## GRAPHIQUE 1

### PART DES DIPLÔMES DANS LE TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION – COHORTE DE 2010 SUIVIE JUSQU'EN 2014-2015



Pour l'ensemble du Québec, (tableau 6), 69% des jeunes obtiennent un diplôme ou une qualification du secondaire après 5 ans.

Les écarts concernant la proportion des diplômes sont encore plus marqués lorsqu'on analyse ces résultats selon le genre (tableau 7). Pour l'ensemble du Québec, environ 27 filles sur 100 n'ont pas obtenu de diplôme du secondaire après 5 ans pour la cohorte de 2010 (suivie jusqu'en 2014-2015) comparativement à 42 garçons (environ 1,5 fois plus de garçons). **Dans les commissions scolaires francophones, plus de la moitié des garçons (51%) de cette même cohorte n'ont pas obtenu de diplôme du secondaire après 5 ans. Au sein des commissions scolaires à statut particulier, le même écart est observé (graphique 2).** Encore une fois, même si l'on ajoute les qualifications (tableau 8), les écarts persistent avec un taux de diplomation et de qualification de 63% pour les garçons et de 75% pour les filles (cohorte de 2010).

## TABLEAU 6

TAUX DE DIPLOMATION <sup>8</sup> ET DE QUALIFICATION PAR COHORTE DU SECONDAIRE APRÈS 5 ANS <sup>viii</sup>			
	COHORTE DE 2003 SUIVIE JUSQU'EN 2007-2008	COHORTE DE 2008 SUIVIE JUSQU'EN 2012-2013	COHORTE DE 2010 SUIVIE JUSQU'EN 2014-2015
<b>ENSEMBLE DU QUÉBEC</b>	<b>60,7</b>	<b>65,9</b>	<b>68,7</b>
<b>RÉSEAU PUBLIC</b>	<b>54,9</b>	<b>60,1</b>	<b>63,6</b>
COMMISSIONS SCOLAIRES FRANCOPHONES	53,8	58,7	62,4
COMMISSIONS SCOLAIRES ANGLOPHONES	66,5	74,0	76,3
COMMISSIONS SCOLAIRES À STATUT PARTICULIER	15,2	14,0	12,8
<b>RÉSEAU PRIVÉ</b>	<b>85,2</b>	<b>87,4</b>	<b>87,1</b>

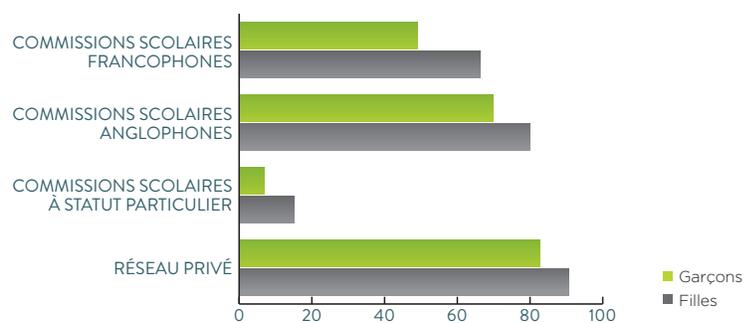
8 Les diplômes et qualifications admissibles aux fins du calcul du taux de diplomation et de qualification par cohorte sont les suivants : le diplôme d'études secondaires (DES), le diplôme d'études professionnelles (DEP), l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP), l'attestation d'études professionnelles (AEP), l'attestation de formation professionnelle (AFP), l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (ISPJ), le certificat de formation en entreprise et récupération (CFER), le certificat de formation préparatoire au travail (CFPT), le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS), le certificat d'équivalence d'études secondaires (CEES), le certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes (CFISA) et l'attestation de compétences (ADC). Seul le premier diplôme obtenu par l'élève, ou sa première qualification, est pris en compte dans le calcul.

**TABLEAU 7**

PART DES DIPLÔMES <sup>9</sup> DANS LE TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION PAR COHORTE DU SECONDAIRE APRÈS 5 ANS, SELON LE GENRE <sup>10</sup>						
	COHORTE DE 2003 SUIVIE JUSQU'EN 2007-2008		COHORTE DE 2008 SUIVIE JUSQU'EN 2012-2013		COHORTE DE 2010 SUIVIE JUSQU'EN 2014-2015	
	GARÇONS	FILLES	GARÇONS	FILLES	GARÇONS	FILLES
<b>ENSEMBLE DU QUÉBEC</b>	<b>52,2</b>	<b>67,1</b>	<b>55,0</b>	<b>70,3</b>	<b>57,9</b>	<b>72,6</b>
<b>RÉSEAU PUBLIC</b>	<b>45,9</b>	<b>61,7</b>	<b>47,8</b>	<b>64,4</b>	<b>51,2</b>	<b>67,3</b>
COMMISSIONS SCOLAIRES FRANCOPHONES	44,3	60,8	45,7	63,	49,1	66,2
COMMISSIONS SCOLAIRES ANGLOPHONES	60,6	71,7	66,2	78,5	69,8	80,1
COMMISSIONS SCOLAIRES À STATUT PARTICULIER	12,6	17,8	10,1	15,7	6,9	15,1
<b>RÉSEAU PRIVÉ</b>	<b>80,5</b>	<b>89,3</b>	<b>83,5</b>	<b>90,5</b>	<b>82,7</b>	<b>90,7</b>

**GRAPHIQUE 2**

**PART DES DIPLÔMES DANS LE TAUX DE DIPLOMATION  
ET DE QUALIFICATION SELON LE GENRE – COHORTE  
DE 2010 SUIVIE JUSQU'EN 2014-2015**



9

Les diplômes du secondaire comprennent : le diplôme d'études secondaires (DES), le diplôme d'études professionnelles (DEP), l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) et l'attestation d'études professionnelles (AEP).

**TABLEAU 8**

TAUX DE DIPLOMATION <sup>10</sup> ET DE QUALIFICATION PAR COHORTE DU SECONDAIRE APRÈS 5 ANS, SELON LE GENRE *						
	COHORTE DE 2003 SUIVIE JUSQU'EN 2007-2008		COHORTE DE 2008 SUIVIE JUSQU'EN 2012-2013		COHORTE DE 2010 SUIVIE JUSQU'EN 2014-2015	
	GARÇONS	FILLES	GARÇONS	FILLES	GARÇONS	FILLES
<b>ENSEMBLE DU QUÉBEC</b>	<b>53,7</b>	<b>67,9</b>	<b>59,6</b>	<b>72,4</b>	<b>62,6</b>	<b>75,1</b>
<b>RÉSEAU PUBLIC</b>	<b>47,7</b>	<b>62,6</b>	<b>53,4</b>	<b>67,1</b>	<b>57,0</b>	<b>70,5</b>
COMMISSIONS SCOLAIRES FRANCOPHONES	46,3	61,9	51,8	65,9	55,4	69,8
COMMISSIONS SCOLAIRES ANGLOPHONES	61,3	72,1	68,6	79,7	72,2	81,0
COMMISSIONS SCOLAIRES À STATUT PARTICULIER	12,6	17,8	12,0	16,1	9,5	16,4
<b>RÉSEAU PRIVÉ</b>	<b>80,9</b>	<b>89,4</b>	<b>84,0</b>	<b>90,6</b>	<b>83,3</b>	<b>90,7</b>

<sup>10</sup> Les diplômes et qualifications admissibles aux fins du calcul du taux de diplomation et de qualification par cohorte sont les suivants : le diplôme d'études secondaires (DES), le diplôme d'études professionnelles (DEP), l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP), l'attestation d'études professionnelles (AEP), l'attestation de formation professionnelle (AFP), l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (ISPJ), le certificat de formation en entreprise et récupération (CFER), le certificat de formation préparatoire au travail (CFPT), le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS), le certificat d'équivalence d'études secondaires (CEES), le certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes (CFISA) et l'attestation de compétences (ADC). Seul le premier diplôme obtenu par l'élève, ou sa première qualification, est pris en compte dans le calcul.

# QUELQUES ÉCLAIRCISSEMENTS

Pour aborder les questions et enjeux portant sur les connaissances scientifiques, les meilleures pratiques en éducation et le projet de création d'un institut national d'excellence en éducation, le groupe de travail propose de clarifier certaines notions.

## EXCELLENCE

**L'excellence est ici présentée comme une quête et non une finalité.** L'idée d'excellence retenue concerne l'usage de la raison humaine pour être l'artisan de son être propre. **Cette quête ne profite pas seulement à la personne qui s'y engage, mais aussi à l'ensemble de la population au sein de laquelle elle évolue.**

Il paraît essentiel au groupe de travail de faire cette précision parce que cette notion n'est pas sans risque de dérives lorsqu'on l'assimile à la performance et que l'on confond l'idée « d'être meilleur » avec cette autre idée – ou cette obsession parfois malheureuse – « d'être le meilleur »<sup>xi</sup>.

## RECHERCHE SCIENTIFIQUE

La recherche scientifique se définit comme l'ensemble des actions que l'on entreprend en vue de produire et de développer des connaissances que l'on qualifiera de scientifiques. Selon les secteurs disciplinaires et les formes de recherche, différentes normes et règles encadrent la pratique scientifique.

## RÉSULTATS PROBANTS<sup>xiii</sup>

Le courant des résultats probants (communément appelés « données probantes ») tire son origine de trois domaines de recherche qui ont favorisé son émergence et influencé son développement. Ces trois domaines sont les sciences de l'humain et du social, la médecine et la gestion des connaissances.

Un « résultat » désigne ce que l'on obtient au terme d'un travail, par exemple une recherche ou une intervention, sans présumer du processus qui conduit à ce résultat et du statut cognitif que l'on peut attribuer à ce dernier.

TABLEAU 9

GRADE DES RECOMMANDATIONS	
GRADE DES RECOMMANDATIONS	NIVEAU DE PREUVE SCIENTIFIQUE FOURNI PAR LA LITTÉRATURE
A. PREUVE SCIENTIFIQUE ÉTABLIE	<b>NIVEAU 1</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- essais comparatifs hasardisés de forte puissance</li><li>- méta-analyse d'essais comparatifs hasardisés</li><li>- analyse de décision fondée sur des études bien menées</li></ul>
	<b>NIVEAU 2</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- essais comparatifs hasardisés de faible puissance</li><li>- études comparatives non hasardisées bien menées</li><li>- études de cohortes</li></ul>
	<b>NIVEAU 3</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- études cas-témoins</li></ul>
C. FAIBLE NIVEAU DE PREUVE SCIENTIFIQUE	<b>NIVEAU 4</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- études comparatives comportant des biais importants</li><li>- études rétrospectives</li><li>- séries de cas</li><li>- études épidémiologiques descriptives (transversale, longitudinale)</li></ul>

Les partisans de pratiques qui s'appuient sur ce type de résultats les classent selon des «niveaux de preuve» qui permettent de qualifier la validité des résultats, leur robustesse. Au premier niveau, on trouve les résultats provenant d'essais comparatifs hasardisés. Aux yeux de leurs promoteurs (tableau 9<sup>xiii</sup>), ces résultats sont les plus valides et les plus robustes, tandis que, à l'opposé, les résultats obtenus grâce à des études qualitatives de même que les opinions d'experts occupent les deux niveaux de preuves les plus faibles.

### **PRATIQUE AVÉRÉE OU FONDÉE SUR LES RÉSULTATS PROBANTS<sup>xiv</sup>**

Une pratique avérée ou fondée sur les résultats probants peut être définie comme une pratique qui base la prise de décision ou l'action sur les meilleures preuves scientifiques.

### **TRANSFERT DES CONNAISSANCES<sup>xv</sup>**

Le transfert des connaissances est un processus dynamique qui fait référence à l'ensemble des activités et des mécanismes d'interaction favorisant la diffusion, l'adoption et l'appropriation de nouvelles connaissances.

# CONTEXTE ET ENJEUX CONCERNANT LES RÉSULTATS PROBANTS ET LES PRATIQUES AVÉRÉES EN ÉDUCATION

Au cours des cinquante dernières années, le Québec a fait des progrès très importants sur les plans de la fréquentation scolaire et de la diplomation. Des progrès rendus possibles grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur ainsi que des parents et des divers partenaires des réseaux de l'éducation. **Depuis les deux dernières décennies, les gains en matière de diplomation semblent plus laborieux, alors que d'autres provinces et États ont fait des bonds spectaculaires.**

Un certain nombre de changements semblent marquer ces bons résultats. On relève notamment :

- l'appui marqué auprès de la petite enfance, notamment pour lier davantage le milieu préscolaire et scolaire;
- un engagement clair de la population à l'égard des jeunes jusqu'à la diplomation ou l'obtention d'une qualification;
- un appui indéfectible et soutenu des enseignants par l'État et sa population;
- le renforcement des capacités et la mobilisation des personnels de direction;
- l'adoption de pratiques appuyées sur les résultats les plus probants de la science, assortie des conditions de transfert et de mise en œuvre appropriées.

C'est ainsi que, tant en éducation que dans d'autres milieux, notamment en santé, on voit apparaître des institutions dont le mandat principal est de faire l'état des connaissances scientifiques et des pratiques avérées concernant le domaine de référence. Par exemple, l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

(INESSS) est sans doute le mieux connu au Québec dans le domaine de la santé.

L'INESSS a pour mission de promouvoir l'excellence clinique et l'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la santé et des services sociaux. Il évalue les avantages cliniques et le coût des technologies, des médicaments et des interventions en matière de santé et de services sociaux; il émet des recommandations quant à leur adoption, leur utilisation ou leur couverture par le régime public; et il élabore des guides de pratique clinique pour en assurer l'usage optimal. Dans le domaine de l'éducation, d'autres organismes ont plus récemment été créés.

L'Ontario a mis sur pied, en 2011, le Réseau d'échange des connaissances pour la recherche appliquée en éducation (RECRAE). Le RECRAE vise à rassembler, à promouvoir et à appliquer des résultats probants à haut niveau de preuve concernant les pratiques efficaces par la promotion de la recherche, la synthèse des meilleures connaissances tirées de l'ensemble des résultats probants existants et la création de réseaux regroupant des décideurs, des représentants du milieu de l'éducation et des chercheurs qui travaillent ensemble pour appliquer la recherche à la pratique.

Les États-Unis ont créé, en 2002, l'*Institute of Education Sciences* (IES), qui fait partie du Department of Education. Sa mission est de fournir des preuves scientifiques de haute qualité pour appuyer la pratique éducative et les politiques, et de partager ces informations dans des formats utiles et accessibles aux éducateurs, aux parents, aux décideurs politiques, aux chercheurs et au public.

La France a créé, en 2011, l'Institut français de l'éducation (IFÉ). Il s'agit d'une structure nationale de recherche, de formation et de médiation des savoirs en matière d'éducation, fondée sur une interaction permanente avec les communautés éducatives, grâce au recrutement de professeurs détachés et de professeurs associés. L'IFÉ couvre les différents niveaux d'éducation, de l'école maternelle à l'université, et inclut la formation continue.

La Finlande compte sur le *Finnish Institute for Educational Research* (FIER), constitué en 1968. La principale tâche du FIER est d'enquêter, d'évaluer et de développer le système éducatif finnois et la culture scolaire. Ses recherches portent sur tout le système éducatif, du préscolaire à l'enseignement supérieur, et incluent la formation professionnelle.

Au Québec, deux questions se posent.

- 1)** Comment créer un institut national d'excellence en éducation qui rendra l'état des connaissances scientifiques en éducation accessible à tous les intervenants de ce milieu?
- 2)** Comment permettre à cet organisme de jouer un rôle clé dans le transfert de l'état des connaissances scientifiques et des pratiques avérées auprès de l'ensemble des acteurs du milieu (élus, personnel scolaire, parents, Ministère, commissions scolaires, etc.)?

# LE PROJET D'INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN ÉDUCATION

Parmi les raisons qui peuvent justifier la création d'un institut national d'excellence en éducation, deux sont particulièrement importantes.

La première est qu'il reste de grands progrès à faire pour accroître la réussite éducative des jeunes et des adultes qui se scolarisent. Pour y arriver, des améliorations sont nécessaires. Elles portent tant sur les gestes quotidiens que l'on pose à l'endroit de ces personnes que sur l'environnement global dans lequel elles évoluent.

La seconde concerne le fait que ces changements doivent être réalisés par les personnes qui travaillent dans le milieu, d'où la nécessité de résoudre la question de l'accès à l'état des connaissances scientifiques et des pratiques avérées pour l'ensemble des intervenants en éducation. C'est la condition qui leur permettra de choisir les changements à apporter dans le contexte où elles évoluent.

Un tel institut pourra également soutenir la prise de décision des autorités politiques et des fonctionnaires.

**Rappelons que l'objectif d'assurer le développement et l'appropriation des meilleures pratiques éducatives a fait l'objet d'un appui quasi unanime des organismes et des personnes ayant participé aux consultations sur la réussite éducative.**

Au Québec, différents organismes travaillent dans le domaine de la recherche en éducation et de la diffusion des connaissances, comme le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), le Conseil supérieur de l'éducation (CSE), le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ), le Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC), le réseau

PÉRISCOPE et le Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire (CRIRES), pour ne nommer que ceux-là.

## STATUT

Dans la mise sur pied d'un institut national d'excellence en éducation, le groupe de travail doit minimalement explorer deux scénarios: créer un nouvel organisme ou en confier la responsabilité au Conseil supérieur de l'éducation.

### CRÉER UN NOUVEL ORGANISME

Cette solution consisterait à recommander au ministre de présenter à l'Assemblée nationale un projet de loi pour définir la mission du nouvel organisme, ses rôles et responsabilités, sa structure de gouvernance, les modalités d'embauche de son personnel et tout autre élément pouvant être encadré par la loi. Il s'agirait d'une solution similaire à celle retenue dans le réseau de la santé avec la création de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux et de l'Institut national de la santé publique.

### CONFIER LA RESPONSABILITÉ AU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Les fonctions pressenties pour l'institut national d'excellence en éducation pourraient être confiées au Conseil supérieur de l'éducation. Des modifications à la gouvernance, à la structure et aux ressources du Conseil pourraient alors être apportées pour lui permettre d'exercer cette nouvelle responsabilité.

## AUTRES SCÉNARIOS

Le groupe de travail pourra tenir compte de tout autre scénario qui permettrait d'atteindre les objectifs énoncés à la section «Mission et responsabilités», en s'inspirant notamment de la veille internationale et des propositions faites par les participants à la consultation.

## MISSION ET RESPONSABILITÉS

La mission et les fonctions de l'institut devront permettre d'atteindre les trois objectifs suivants :

- **Dresser la synthèse la plus exhaustive et objective possible de l'état des connaissances scientifiques disponibles, au Québec et ailleurs, sur toute question concernant la réussite éducative.** Des sujets liés aux résultats probants de la recherche en éducation font régulièrement l'objet de débats où il peut s'avérer complexe pour les intervenants en éducation, à tous les paliers, de trancher sur les positions ou les pratiques à adopter. La solution retenue devra permettre de dégager une synthèse objective des connaissances scientifiques en éducation sur un sujet donné.
- **Favoriser le transfert des résultats probants vers le réseau scolaire et le public.** La solution retenue devra permettre d'effectuer un transfert, vers le réseau scolaire et le public, des synthèses réalisées sur l'état des connaissances scientifiques à l'égard de différents thèmes. Des outils clairs et conviviaux devront être mis à la disposition des intervenants pour que ceux-ci puissent déterminer, d'une part, les pratiques les plus appropriées à leurs besoins et, d'autre part, les conditions favorisant leur mise en œuvre.
- **Contribuer à la formation et à l'accompagnement des intervenants au regard des meilleures pratiques.** La solution retenue pourrait permettre d'assurer, lorsque requis, la formation et l'accompagnement des intervenants du réseau scolaire.

## QUESTIONS RELATIVEMENT À LA CRÉATION D'UN INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN ÉDUCATION

Le groupe de travail sur la création d'un institut national d'excellence en éducation mène une large consultation basée, notamment, sur les questions suivantes :

- Quel statut doit-on privilégier pour la création d'un tel institut?
- Est-ce que les trois objectifs couvrent l'ensemble des aspects à considérer? Doit-on en ajouter ou en retrancher?
- Comment peut-on concevoir l'interaction entre les différents groupes qui jouent un rôle dans le transfert des résultats probants? Comment ces modalités doivent-elles s'opérationnaliser de façon concrète?
- Comment doit-on envisager la structure organisationnelle de l'institut?
- Selon le statut retenu, quelle forme doit prendre la gouvernance de l'institut et quels groupes ou organisations devraient y être représentés?
- Quels sont les aspects à considérer à l'égard de la formation à distance et du numérique de façon plus large?

- i Toutes les statistiques et indicateurs du présent document sont issus du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).
- ii Sources :
- Pour les années 1961 à 1971: Ministère de l'Éducation, Direction générale de la planification, Documents sur la démographie scolaire: *Les taux de scolarisation des régions administratives du Québec 1961, 1966 à 1971*, tableau 1 en annexe.
  - Pour l'année 2011-2012: Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR), Indicateurs de l'éducation – Édition 2014, Tableau 6.
- iii Sources :
- Pour les années 1970-1971 et 2012-2013: MEES, Indicateurs de l'éducation - Édition 2014, fiche 5.1.
  - Pour l'année 2013-2014: Statistique Canada, *Indicateurs de l'éducation au Canada: une perspective internationale 2016*, Tableau A.2.1 – Taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires.
- iv Source: MEES, Sphère informationnelle, système GDUNO, données au 30 juin 2016.
- v Préviation de l'effectif scolaire de l'ensemble du Québec, réseau public, réseau public au secteur des jeunes, en formation générale à temps plein, toutes langues d'enseignement : [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/PSG/statistiques\\_info\\_decisionnelle/previsions\\_provinciales.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques_info_decisionnelle/previsions_provinciales.pdf).
- vi Source: MEES, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 26 janvier 2017.
- vii Les effectifs varient aussi beaucoup selon la répartition territoriale mais ces résultats ne sont pas présentés dans le présent document de consultation.
- viii Source: MEES, Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire.
- ix Source : MEES, Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire.
- x Source : MEES, Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire.
- xi On peut, ici, reprendre les propos de Bernard Suzanne (2009, p. 7) dans son introduction au Ménon, de Platon: «c'est bien par l'exercice de la raison que l'homme peut devenir «excellent» [...] pour autant qu'il sache utiliser convenablement l'«outil» qui est ainsi mis à sa disposition, c'est-à-dire qu'il connaisse la finalité de son usage, qui n'est autre que la réalisation, dans le monde du devenir, de son être propre, dont il est ainsi l'artisan»: <http://plato-dialogues.org/fr/pdf/menon.pdf> [dernière visite le 21 septembre 2017].
- xii Voir la thèse de Véronique Chagnon (2009). *Résultats probants et pratiques d'infirmières en milieu hospitalier*, en particulier les pages 6 à 49 du chapitre 1: [www.theses.ulaval.ca/2009/26979/26979.pdf](http://www.theses.ulaval.ca/2009/26979/26979.pdf) [dernière visite le 27 septembre 2017]. Nous avons repris et adapté une partie de son texte, en tout ou en partie, avec l'autorisation de l'auteure.
- xiii Haute autorité de santé (2013). *Niveau de preuve et gradation des recommandations de bonnes pratiques – État des lieux*, France, p. 8: [www.has-sante.fr/portail/](http://www.has-sante.fr/portail/) [dernière visite le 29 septembre 2017].
- xiv Consortium national de formation en santé, 2011
- xv La définition reprend textuellement celle énoncée par l'Institut national de santé publique du Québec: [www.inspq.qc.ca/institut/transfert-des-connaissances/animer-un-processus-de-transfert-des-connaissances](http://www.inspq.qc.ca/institut/transfert-des-connaissances/animer-un-processus-de-transfert-des-connaissances).

[education.gouv.qc.ca](http://education.gouv.qc.ca)

**Éducation  
et Enseignement  
supérieur**

**Québec** 